

Procès-verbal

SIXIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 9 juin 2021 à 19 h 00
Par visioconférence

PRÉSENCES:

| | |
|--|---|
| M. Pierre Pelletier | Président (2022) |
| M. Moussa Sangaré | Vice-président (2023) |
| M. Arnaud Desbiens | Trésorier coopté (2022) |
| M ^{me} Mikchéla St-Louis | Secrétaire (2023) |
| M ^{me} Marie-Hélène Felt | Administratrice (2023) |
| M. Claude Turgeon | Administrateur (2023) |
| M. Bernard Drouin | Administrateur coopté (2022) |
| M ^{me} Laura Wilmot | Administratrice (2022) |
| M ^{me} Nadia Aubin-Horth | Administratrice (2022) |
| M ^{me} Geneviève Riel-Roberge | Administratrice cooptée (2022) |
| M ^{me} Émilie Villeneuve | Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery |

ABSENCES :

| | |
|--------------------------------|---|
| M ^{me} Anne Corriveau | Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy |
| M. Rémy Normand | Conseiller municipal, district du Plateau |

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

| | |
|---------------------------------|---|
| M. Dave Gagnon-Pelletier | Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne |
| M ^{me} Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout de quelques items au point 6.

RÉSOLUTION 21-06-01

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 Adoption du procès-verbal du 12 mai 2021

RÉSOLUTION 21-06-02

SUR PROPOSITION DE M. Claude Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 12 mai 2021.

M^{me} Aubin-Horth mentionne qu'elle n'a pas reçu la version préliminaire du procès-verbal. M^{me} St-Louis s'occupe de faire les ajustements nécessaires.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M^{me} Émilie Villeneuve explique le nouveau [plan d'action d'accessibilité universelle](#) de la Ville de Québec. Il s'agit d'un volumineux document qui propose 140 actions pour une ville équitable pour tous. C'est un dossier porteur qui met de l'avant un principe d'inclusion sociale et qui propose une vision et des engagements qui permettront une meilleure adhésion à l'interne comme à l'externe puisque le projet a été travaillé en amont avec plusieurs organismes et partenaires. Le plan d'action vise à répondre aux besoins de toute la population incluant ceux des aînés, des personnes ayant des incapacités et des familles ayant de très jeunes enfants. À titre de responsable de l'accessibilité universelle au comité exécutif, M^{me} Villeneuve en est très fière et invite les membres du conseil de quartier de Saint-Louis à en prendre connaissance.

Les principes d'accessibilité universelle s'appliquent dans beaucoup de situations et ce n'est pas encore un réflexe de les intégrer. M^{me} Villeneuve donne l'exemple des rues piétonnes qui ont un impact sur les cheminements habituels des personnes non voyantes.

À une question concernant les tables à langer dans les [piscines publiques](#), M^{me} Villeneuve répond que la Ville travaille maintenant à installer des vestiaires familiaux et des toilettes non genrées dans les nouveaux établissements ainsi que dans les anciens où il est possible de le faire.

Concernant le [projet de métro souterrain léger](#) dont parle Québec 21, M^{me} Villeneuve déplore qu'il concerne uniquement la haute-ville. Il y a beaucoup moins de revitalisation des milieux de vie autour d'un métro qu'autour d'un tramway comme l'a démontré [M. Michel Duchène](#) en comparant le projet de métro de la ville de Toulouse à celui du tramway de Bordeaux. M^{me} Villeneuve

ajoute que la vision de l'habitation récemment adoptée par la Ville a justement été faite en parallèle du projet de réseau structurant de transport en commun parce que les deux projets sont intimement reliés. Finalement, elle ne croit pas qu'il n'y aura pas d'arbres abattus parce qu'il faut quand même creuser en surface pour implanter un métro (déplacement d'infrastructures, construction des stations).

Concernant le **passage piétonnier de l'avenue Fournier** qui a été démantelé lors des travaux du boulevard Hochelaga à la hauteur de l'avenue Germain-des-Prés, un citoyen a appris qu'il serait transformé en escalier. M^{me} Villeneuve mentionne qu'une demande a déjà été adressée à la Table de concertation en accessibilité universelle (TCAU) et que le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. Des améliorations devraient être apportées.

Un citoyen s'inquiète que les **bacs de plantation** récemment installés sur la route de l'Église n'écourtent la durée de vie des arbres qui y sont plantés à 15 ans maximum. Selon M^{me} Villeneuve, le procédé de plantation en cours sur l'avenue Maguire permettrait aux arbres d'étendre leurs racines sous le trottoir sans entrave à leur durée de vie. Le procédé devait être le même sur la route de l'Église. Elle s'informerait à ce sujet auprès du service responsable de la foresterie.

Au sujet du **partage des trottoirs entre piétons et cyclistes** parfois très incommodant pour les piétons, M^{me} Villeneuve répond que cela passe par une sensibilisation et une courtoisie à développer mais surtout par une bonification des infrastructures pour vélos. Les trottinettes électriques deviennent également un problème. Un plan de match devra être élaboré par la Ville.

Une citoyenne se plaint du bruit, de la poussière et des mauvaises odeurs et souhaiterait savoir quand se terminent les **travaux routiers** sur la rue des Châtelets, l'avenue Lavigerie et sur l'autoroute Henri-IV. M. Gagnon-Pelletier lui donne le lien du site à consulter et lui suggère d'appeler au 311.

Concernant **l'approvisionnement de la Maison des aînés** et la circulation de camions dans le quartier au détriment de la quiétude et de la sécurité des résidents, M^{me} Villeneuve va soumettre à nouveau la problématique au CIUSS. La Ville pourrait éventuellement aider à recadrer les opérations au besoin.

5 Période de questions et commentaires du public

Pour le **projet de sécurité routière** du conseil de quartier, un citoyen mentionne qu'une équipe de bénévoles du secteur Saint-Denys est prête à distribuer des dépliants dans le secteur et que 14 propriétaires sont intéressés à poser des affiches sur leurs terrains. Le citoyen veut savoir comment procéder pour la suite des choses. Il demande également que des îlots ralentisseurs (bollards) soient installés sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier pour apaiser la circulation. Les deux sujets seront discutés au point suivant de l'ordre du jour.

Un citoyen déplore qu'il n'y ait pas eu une présentation formelle des **travaux sur le boulevard Hochelaga**. Il s'inquiète en particulier de la fermeture du passage piétonnier de l'avenue Fournier dont il a été question plus tôt. Il a questionné un préposé du kiosque d'information sur le chantier et placé un appel au 311 mais il attend toujours une réponse quant à l'aménagement prévu à cet endroit.

Le citoyen s'inquiète également pour le complexe à logement sis au coin de l'avenue Wolfe et du boulevard Hochelaga lequel sera complètement exposé aux lumières des véhicules circulant en direction ouest vers la route de l'Église en raison du nouveau tracé du boulevard Hochelaga à cet endroit.

Une citoyenne réitère son intérêt pour un **jardin communautaire sur l'avenue Wolfe**, dans la portion du quartier militaire qui se trouve dans le quartier de Saint-Louis. Ayant appris que la Ville examinait actuellement les opportunités de développer des jardins communautaires dans le quartier, elle souhaiterait que le conseil de quartier se manifeste en faveur d'un jardin communautaire à cet endroit. On traitera de ce sujet au point suivant lorsqu'il sera question du quartier militaire.

Une citoyenne revient sur le sujet de **l'approvisionnement de la Maison des aînés**. Le quai de déchargement qui a été installé apparaît disproportionné par rapport à la centaine de résidents prévus à la Maison des aînés. Elle s'inquiète également pour l'installation d'une génératrice devant le parc des enfants. Elle souhaiterait qu'on revienne sur ces aspects auprès du CIUSS. M. Pelletier mentionne qu'il va relancer la Maison des aînés sur ces sujets

Finalement, une citoyenne questionne le fait que certaines **fontaines publiques** ne fonctionnent pas. On lui suggère de signaler le fait au 311.

6 Suivi des dossiers

➤ **Projet de sécurité routière**

À l'invitation du Conseil de quartier les écoles Cœur Vaillant et Saint-Louis-de-France ont accepté de s'associer à la réalisation de son projet de sécurité routière.

Après un tour de table, on convient de tenter de répondre favorablement à la proposition venue de citoyens de »Saint-Denis si la logistique et le budget le permettent et on laisse au comité de suivi du projet composé de quatre membres du conseil d'administration le soin de trancher la question. Le comité devra vérifier auprès de la Ville si des sommes supplémentaires peuvent être obtenues . M. Pelletier s'enquiert auprès de la Ville à ce sujet.

➤ **Maison des aînés**

M. Pelletier vérifie l'intérêt des quatre personnes qui s'étaient montrées intéressées à participer au comité de voisinage que le CIUSS compte mettre en place pour le projet de la Maison des aînés. Après discussion, M^{me} Riel-Roberge et M^{me} Felt représenteront en alternance le Conseil de quartier. M. Pelletier va communiquer leurs noms au CIUSS.

➤ **Table vélo**

Corridors de déplacements actifs

M^{me} Aubin-Horth qui participe à la Table de concertation Vélo des conseils de quartiers, partage à l'écran quelques thèmes abordés à la table dont la pertinence de créer des corridors actifs de vélos pour absorber le trop plein du

réseau cyclable de même que les nouveaux adeptes qui ne cessent d'augmenter année après année.

Une lettre sur le sujet approuvée par les membres du conseil d'administration a été transmise à M^{me} Villeneuve qui l'a fait suivre à M^{me} Marie-Josée Savard responsable de l'aménagement et de l'urbanisme au comité exécutif et à M. Steeve Verret, responsable des dossiers liés au sport, loisirs et vie communautaire.

RÉSOLUTION 21-06-03

Concernant une demande à la Ville de Québec pour implanter des corridors actifs dans le quartier de Saint-Louis.

SUR PROPOSITION DE M^{me} Laura Wilmot, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec qu'elle implante des corridors actifs réservés aux citoyens utilisant différents moyens de déplacements actifs, dont le vélo.

(Voir la résolution complète et ses annexes à la toute fin du procès-verbal.)

Sécurisation des chantiers de construction

M^{me} Aubin-Horth partage à nouveau l'écran pour illustrer les travaux qui rendront impraticables ou interdits les trois principaux liens est-ouest praticables à vélo du quartier de Saint-Louis. M. Pelletier témoigne qu'effectivement la circulation cycliste est compromise sur le boulevard Hochelaga derrière les centres d'achat ainsi que sur le chemin des Quatre-Bourgeois à la hauteur de l'autoroute Henri IV.

La solution se trouverait dans la réglementation sur la sécurité des chantiers de construction. Il faudrait que cette réglementation soit modifiée pour inclure les pistes cyclables qui ne sont pas sur des voies routières. La table de concertation Vélo a pris une résolution en ce sens et le conseil de quartier de Saint-Louis emboîte le pas.

RÉSOLUTION 21-06-04

Concernant la sécurité des passages cyclistes près des chantiers de construction

CONSIDÉRANT que la sécurité et le confort des cyclistes près des chantiers sont essentiels pour assurer une continuité du réseau cyclable de la ville et pour convaincre de plus en plus de citoyens à adopter la mobilité active ;

CONSIDÉRANT que la ville a dès juin 2008 reconnu l'importance d'une signalisation sécuritaire près des chantiers, notamment par sa piste d'action A7 - *Vérifier la conformité aux normes du MTQ de la signalisation lors de chantiers routiers* qui fait partie du [Plan directeur du réseau cyclable publié en 2008](#) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a adopté sa [Stratégie pour la sécurité routière 2020-2024](#) ;

CONSIDÉRANT que plusieurs chantiers observés au début de la saison estivale 2021 sont jugés problématique voir dangereux par les citoyens du quartier de Saint-Louis soit : 1. le chantier du boulevard Hochelaga, entre l'avenue de Rochebelle et l'autoroute Robert-Bourassa, qui durera jusqu'en octobre 2021, lequel est, de plus, à proximité d'une école secondaire et qu'aucun parcours alternatif sécurisé n'est proposé aux cyclistes et 2. le chantier du viaduc du chemin des Quatre-Bourgeois au-dessus de l'autoroute Henri IV qui ne laisse aucune alternative cyclable sécuritaire entre la route de l'Église et le boulevard Pie XII ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Laura Wilmot, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec qu'elle encadre de façon réglementaire les chantiers qui obligent les cyclistes à un détour non sécuritaire sur les trottoirs ou sur des artères automobiles, qu'elle préconise une meilleure signalisation des trajets alternatifs et une meilleure diffusion de cette information aux cyclistes et finalement, qu'elle rappelle aux maîtres d'œuvres qu'ils ont une obligation en rapport avec l'application de la signalisation et de la mise en place de trajets alternatifs sécuritaires, par exemple sur le boulevard Hochelaga.

M. Pelletier remercie M^{me} Aubin-Horth pour sa contribution dans ces dossiers.

➤ **Boisé De Rochebelle**

Le conseil de quartier a déjà fait une tentative pour élaborer un projet de concert avec l'école secondaire De Rochebelle. En collaboration avec M. Pelletier, M^{me} Felt reprendra le flambeau pour proposer un nouveau projet qui remettra à l'avant-scène la préservation du boisé.

M^{me} Felt y voit deux aspects. D'une part, le boisé naturel actuel qu'on veut conserver et qui pourrait être impacté par le tramway et d'autre part, un espace où la Ville a promis de faire des plantations et qui pourrait constituer un second boisé. À son avis, le conseil de quartier devrait réaffirmer son intention de voir préserver le boisé actuel et demander des informations à la Ville concernant le passage du tramway. Quant au second boisé, un projet pourrait être mis de l'avant en collaboration avec l'école de Rochebelle en attendant l'intervention promise par la Ville.

M. Pelletier rappelle les interventions du conseil de quartier auprès de la Ville, du BAPE, du BPRSTC (Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun), et de l'école De Rochebelle pour la préservation du boisé naturel ainsi que l'invitation formulée en 2019 par le conseiller et président de l'arrondissement, M. Rémy Normand, à l'effet de [préserver et améliorer le boisé de Rochebelle](#). M. Pelletier communiquera de nouveau sur ce sujet avec le BPRSTC.

➤ **Demande de création d'un parc sur la route de l'Église**

L'idée d'une citoyenne de demander la création d'un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga, en face du Canadian Tire, sur un terrain vacant appartenant à la Ville de Québec, est discutée.

RÉSOLUTION 21-06-05

Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'aménagement d'un parc fraîcheur à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga.

ATTENDU QUE le pôle multifonctionnel régional Laurier est un secteur déjà fortement minéralisé du fait de ses infrastructures routières, ses grands édifices et ses vastes zones de stationnements ;

ATTENDU QUE les réaménagements récents et en cours sur la route de l'Église et sur le boulevard Hochelaga ont nécessité la coupe de centaines d'arbres matures, et qu'il faudra des dizaines d'années aux nouveaux arbres plantés pour compenser cette perte de canopée dans un quartier où celle-ci est déjà très faible ;

ATTENDU QUE, selon le PPU du plateau centre de Sainte-Foy, le quadrilatère Jules-Dallaire/de l'Église/Hochelaga/Germain-des-Prés ainsi que plusieurs îlots à proximité (tel le site du Canadian Tire) sont appelés à être redéveloppés pour la construction d'édifices de moyenne et haute densité à vocation mixte résidentielle (services et logements) ;

ATTENDU QUE, selon le PPU du plateau centre de Sainte-Foy, le pôle multifonctionnel régional Laurier souffre particulièrement de l'absence d'espaces publics de détente, incluant des squares ou jardins publics dont pourraient profiter résidents, travailleurs et visiteurs ;

ATTENDU QUE la ville de Québec est propriétaire d'un terrain vacant au coin de route de l'Église et du boulevard Hochelaga (lot 2012238) qui, bien que modeste en superficie (1 766,50 m²), est riche de 26 arbres matures de 36 cm de diamètre en moyenne ;

ATTENDU QUE ce terrain constitue un îlot de fraîcheur urbain dont les arbres filtrent les polluants atmosphériques, assurant ainsi de multiples effets protecteurs sur la santé de la population avoisinante ;

ATTENDU QUE la moitié des arbres sur ce terrain sont des érables à sucre et des érables argentés dont la durée de vie moyenne est respectivement de 75 et de 100 ans, mais qu'il y a aussi des bouleaux à papier qui vivent en général moins longtemps.

SUR PROPOSITION DE M. Moussa Sangaré DÛMENT APPUYÉ PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de créer un parc sur le lot 2012238 situé au coin sud-est de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga et d'assurer sa protection immédiate par un changement adéquat au zonage. Le conseil invite également la Ville de Québec à replanter rapidement de nouveaux arbres sur ce terrain pour bonifier le couvert actuel et anticiper les pertes à venir liées au dépérissement naturel des bouleaux à papier. Des chênes pourraient être préférés pour leur importance historique dans le secteur.

M. Pelletier remercie M^{me} Felt pour sa contribution dans ce dossier.

➤ **Répercussion dans St-Denys des travaux sur Hochelaga**

M. Turgeon revient sur le sujet des travaux sur le boulevard Hochelaga qui entraînent une circulation d'évitement sur la rue Montreuil, sur l'avenue Fournier ainsi que sur d'autres rues du secteur de Saint-Denys. Plusieurs plaintes ont été déposées à la Ville. Les travaux en cours ou à venir sur le quartier militaire, la Place Laurier, la nouvelle école secondaire vont faire perdurer cette problématique encore longtemps.

La limite de vitesse sera abaissée de 50 à 30 km/h prochainement sur la plupart des rues résidentielles mais en attendant, il faudrait des mesures d'apaisement comme des îlots ralentisseurs (bollards) ou des saillies de trottoirs. M. Turgeon rappelle que 45 enfants dans le secteur se déplacent régulièrement vers l'école Saint-Vincent, le parc Saint-Denys et le boisé de l'avenue Wolfe.

En collaboration avec deux citoyens, M. Turgeon a soumis aux membres un projet de résolution afin de demander que la Ville apaise la circulation sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier. Un tour de table montre que tous sont d'accord pour des mesures d'apaisement mais les avis sont partagés quant au fait de spécifier les mesures souhaitées dans la résolution elle-même.

M. Pelletier rappelle que dans son mémoire sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, le conseil de quartier parlait d'aménagements physiques pour ralentir la circulation et que ces aménagements peuvent être très variés.

RÉSOLUTION 21-06-06

Concernant une demande à la Ville de Québec afin que des aménagements physiques visant à ralentir la circulation soient mis en place dans le secteur de Saint-Denys.

ATTENDU le nombre et la plus grande densité des développements immobiliers, réalisés et futurs, dans le secteur de Saint-Denys;

ATTENDU que le secteur Saint-Denys est caractérisé par la présence de plusieurs lieux générateurs d'un grand nombre de déplacements;

ATTENDU le débordement de la circulation de transit sur les rues qui sont à vocation résidentielle;

ATTENDU la venue dans le quartier de jeunes ménages avec enfants et la présence d'une garderie;

ATTENDU la recommandation faite à la Ville par le Conseil de quartier d'investir en priorité dans les changements structuraux reliés à la configuration des rues pour sécuriser les déplacements piétons notamment en forçant la diminution de la vitesse des véhicules automobiles et en améliorant les aménagements physiques des passages piétons (recommandation 3 du Mémoire remis à la Ville de Québec concernant la Stratégie de sécurité routière 2020-2024).

SUR PROPOSITION DE M. Claude Turgeon DUMENT APPUYÉ PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de procéder dès maintenant à des aménagements physiques visant à réduire la vitesse sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier dans le secteur de Saint-Denys.

➤ **Passerelle piétonne sur le boulevard Henri IV**

M^{me} Aubin-Horth partage à l'écran une carte du quartier montrant l'emplacement de la passerelle de Rochebelle et les détours qu'il faut parcourir pour traverser l'autoroute Henri IV maintenant que la passerelle a été démantelée par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

La passerelle qui se trouvait à la hauteur du Centre de Glaces, près de l'arrêt de bus De Rochebelle, appartenait au MTQ. Le porte-parole du ministère a indiqué que la Ville pourrait reconstruire une passerelle un peu plus loin si le besoin est là. M^{me} Aubin-Horth estime que l'utilisation de la passerelle a été sous-estimée et que le besoin existe bel et bien. Des suggestions sont faites pour reconstruire une passerelle mixte cyclo-piétonne, d'accès universel, assortie éventuellement d'une boîte de contribution volontaire. M. Drouin suggère d'envoyer une lettre de sondage auprès des personnes ou organismes concernés comme le centre de service scolaire, les conseillers municipaux, la députée de même que les propriétaires riverains pour une éventuelle action concertée en vue de la réinstallation de la passerelle.

M. Pelletier va recontacter le conseil de quartier du Plateau pour connaître leur intérêt à ce sujet. M^{me} Aubin-Horth se propose pour rédiger un brouillon de la lettre.

RÉSOLUTION 21-06-07

Concernant une demande à la Ville de Québec pour reconstruire une passerelle de mobilité active au-dessus de l'autoroute Henri-IV.

ATTENDU la démolition par le ministère des Transports du Québec de la passerelle qui permettait aux piétons de traverser l'autoroute Henri-IV à la hauteur du Centre des Glaces et de l'école de Rochebelle ;

ATTENDU que la passerelle desservait nombre d'usagers de l'École secondaire de Rochebelle et des quartiers mitoyens de Saint-Louis et du Plateau et qu'elle était utile pour accéder à pied le plus directement à partir de l'ouest de l'autoroute Henri-IV au secteur central de Sainte-Foy où se trouve le nouveau Centre des glaces, le Marché public et la Bibliothèque Monique-Corriveau;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Mikchéla St-Louis DUMENT APPUYÉ PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec que soit reconstruit un lien d'accessibilité universelle pour traverser l'autoroute Henri-IV entre le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois.

➤ **Utilisation du terre-plein rue de l'Anse**

M^{me} Felt qui demeure sur la rue de l'Anse mentionne que des travaux y sont en cours pour construire un collecteur fluvial et que des arbres y ont été coupés. Les lieux devant être remis en état à la fin des travaux, elle voit là une opportunité pour revitaliser le terre-plein de 700 m qui longe le côté nord de la rue de l'Anse et qui borde le chemin de fer ainsi que la piste cyclable qui mène à la Promenade Samuel-de Champlain. Elle pense par exemple à des arbres et arbustes nourriciers, à un parcours d'hébertisme, etc. Il s'agirait pour le quartier de se réapproprier les lieux tout en préservant l'intimité et la quiétude du voisinage. Les propriétaires du terre-plein seraient la Ville de Québec et la compagnie du chemin de fer.

M^{me} Felt s'interroge sur la façon dont on pourrait s'y prendre. M. Gagnon-Pelletier mentionne une démarche de cocréation adoptée par un autre conseil de quartier. M. Drouin émet quant à lui l'idée d'un projet d'initiative supervisé par le conseil de quartier ou d'un projet d'aménagement chapeauté par la Ville avec la collaboration des citoyens.

La fin des travaux étant prévue en août prochain, M^{me} Felt suggère de demander à la Ville de consulter les citoyens. Après un tour de table, on convient d'adopter la résolution suivante.

RÉSOLUTION 21-06-08

Concernant une demande à la Ville de Québec pour consulter les citoyens sur l'aménagement du terre-plein de la rue de l'Anse.

ATTENDU que les lieux font actuellement l'objet de travaux d'aménagement d'un collecteur fluvial et qu'ils devront être remis en état à la fin des travaux ;

ATTENDU que le terre-plein qui longe le côté nord de la rue de l'Anse pourrait avantageusement être revitalisé aux bénéfices des usagers de la piste cyclable et des résidents avoisinants ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt DÛMENT APPUYÉ PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis demande à la Ville de Québec de consulter les citoyens pour déterminer l'utilisation et les aménagements futurs du terre-plein qui longe le côté nord de la rue de l'Anse, entre la rue de la Promenade et la rue du Refuge.

➤ **Consultation publique sur le PPU du plateau centre de Sainte-Foy**

Le rapport de la consultation publique qui a eu lieu le 12 mai dernier concernant des modifications au Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy et au règlement d'urbanisme (R.V.Q.2964 et R.C.A.3V.Q.301) a été remis au Conseil. Aucun commentaire n'est formulé sur son contenu. Il sera disponible prochainement sur le [site de participation publique](#) ainsi que sur la [page web du conseil de quartier](#).

➤ **Demande de dérogations mineures**

Parmi les dérogations mineures annoncées récemment, une seule concerne le quartier, soit une demande de l'édifice du QG Sainte-Foy, sis à l'angle de

l'avenue Roland-Beaudin et de la route de l'Église, à l'effet de modifier l'emplacement des affiches publicitaires. Un administrateur est d'avis que la dérogation ne lui semble pas mineure en tenant compte des efforts faits dans le passé pour régir l'affichage..

➤ **Quartier militaire**

Le conseil de quartier de Cité-Universitaire (CQCU) entend faire pression pour que les préoccupations des citoyens du secteur soit prises en considération dans les négociations qui ont cours actuellement entre le gouvernement fédéral, la Nation huronne-wendat et une Nation innue à propos des terrains de l'ancien quartier militaire.

Le CQCU communiquera par lettre au député fédéral et à la Ville de Québec, sa vision ayant trait à l'avenir du secteur. Il préconisera de protéger le boisé de Saint-denis, d'aménager un parc urbain et un développement résidentiel qui favorise la mixité sociale..

Le conseil de quartier de Saint-Louis est partie prenante du dossier puisqu'une partie du quartier militaire se trouve dans Saint-Louis.

Après un tour de table où les membres expriment leur intérêt à participer à ce dossier et à collaborer avec le conseil de quartier de Cité-Universitaire.

M. Pelletier va tenir les membres informés des prochaines démarches du conseil de quartier de Cité-Universitaire. Il proposera une lettre dans laquelle le CQSL fera part de sa vision du développement du secteur..

7 Divers

- **Correspondance**

- Une réponse a été obtenue concernant la résolution 21-05-17 qui autorisait le président à adresser une lettre au maire de Québec recommandant que le projet Humaniti soit soumis à la consultation publique. La réponse obtenue de M^{me} Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire, est à l'effet que la Ville a adopté une nouvelle réglementation en 2018 et que le projet Humaniti étant conforme à cette réglementation, il n'y a pas lieu de tenir une consultation publique. Concernant l'idée que le promoteur soit plus proactif, M^{me} Loiseau a rappelé que le promoteur a déjà, de sa propre initiative, tenu une séance publique d'information. Les membres prennent acte de la réponse.

- **Secrétariat**

- **Trésorerie**

M. Arnaud Desbiens mentionne que le solde du compte au 31 mai est de 3 949,65\$.

RÉSOLUTION 21-06-09

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 9 juin 2021

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DUMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pelletier lève l'assemblée à 22 :45. La prochaine assemblée aura lieu le 8 septembre 2021.

M. Pierre Pelletier

Président

M^{me} Mikchela St-Louis

Secrétaire

RÉSOLUTION 21-06-03

Concernant une demande à la Ville de Québec pour implanter des corridors actifs dans le quartier de Saint-Louis

ATTENDU que le nombre de citoyens de Québec s'adonnant au vélo récréatif et utilitaire a fortement augmenté dans la dernière année, faisant suite à des augmentations déjà marquées dans les années précédant la pandémie ([rapport de Vélo-Québec](#) paru le 8 juin 2021) ;

ATTENDU que cet engouement pour le vélo amène une saturation des espaces cyclables existants qui peuvent causer des problèmes de sécurité ;

ATTENDU que des initiatives de réaménagement de l'espace public donnant plus d'espace aux citoyens non motorisés ont été utilisés en 2020 et ont démontré leur popularité dans de nombreuses villes canadiennes: Montréal, Toronto, Drummondville, Calgary, Brampton, Edmonton, etc. ;

ATTENDU que ces [corridors sont recommandés](#) par les experts québécois en urbanisme et qu'une [étude scientifique](#) publiée cette année démontre que dans les 106 villes où des corridors actifs ont été installés en 2020, la proportion de gens utilisant le vélo a augmenté entre 11 et 48% à la grandeur de la ville,

SUR PROPOSITION DE M^{me} Laura Wilmot, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec qu'elle implante des corridors actifs réservés aux citoyens utilisant différents moyens de déplacements actifs, dont le vélo. Des propositions de corridors actifs à créer sur le territoire du conseil de quartier St-Louis sont inclus en annexe.

ANNEXE 1

De l'ouest vers l'est du quartier St-Louis

1) Avenue de Maricourt / Avenue Beaupré

Chemin alternatif et moins dangereux qui relierait l'ouest du quartier St-Louis avec sa partie est. Débute dans l'ouest de la piste Quatre-Bourgeois qui est en ce moment bloquée au-dessus de Henri-IV par des travaux sur le viaduc et descend vers le sud-est par l'avenue Beaupré jusqu'au chemin St-Louis. Voir annexe 2.

2) Boulevard Neilson

Piste cyclable temporaire protégée sur le boulevard Neilson avec aménagement lorsque celui-ci devient le boulevard Hochelaga à l'est. Vise à sécuriser le déplacement entre les parcs, écoles (Cœur-Vaillant), etc. et les passages dangereux sous et au-dessus des viaducs des deux autoroutes. Voir annexe 2.

3) De Valmont / Route de l'Église sud, Boulevard Liégeois

Ce corridor commence avec la rue de Valmont, continue avec une partie sur la route de l'Église et se termine sur le boulevard Liégeois, ce qui crée un corridor alternatif, familial et plus sinueux que celui du chemin St-Louis qui est pour cycliste aguerri(e). Le boulevard Liégeois est à 50 km/h en plein quartier résidentiel, sans trottoir. Il permet de relier l'accès au boulevard Champlain à l'ouest (Côte Ross qui est uniquement cyclable/piétonne) et un grand parc (Parc de la Falaise/Cap-au-diable) / tennis à l'est.

À noter que pour la rue de l'Église, la piste temporaire serait le long de la route de l'Église au Sud du chemin St-Louis, sur le côté Est (où il n'y a pas de trottoir). Une piste protégée par des piquets servirait de zone sécurisée pour les piétons et les cyclistes, et empêcherait les voitures de stationner (c'est interdit mais ils le font quand même). Voir annexe 3.

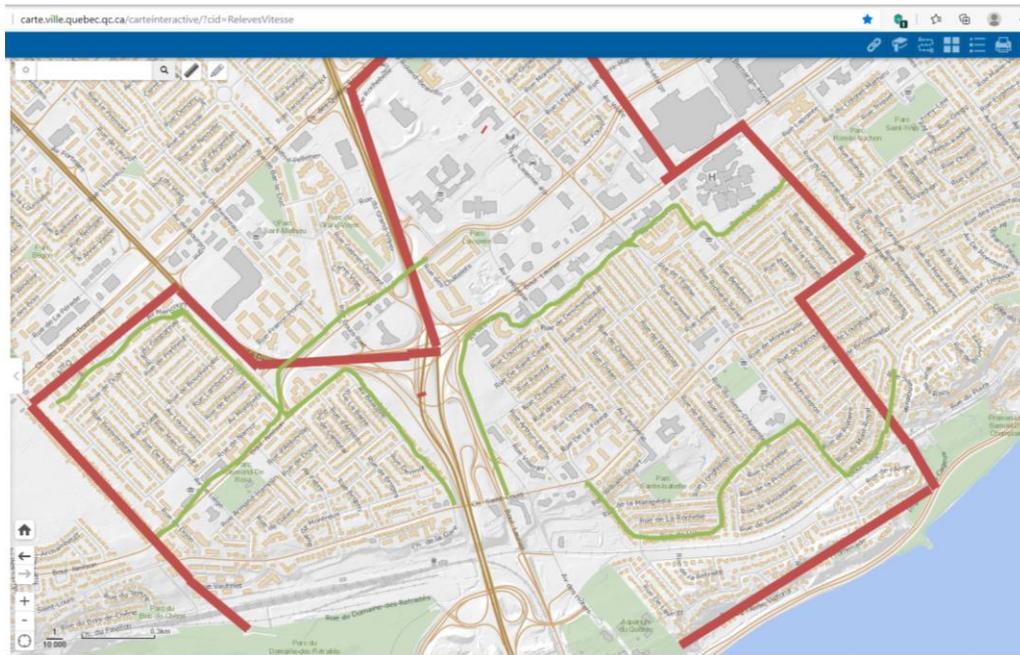
4) Vélo-boulevard St-Louis –Sillery

Rue des Hôtels / Sasseville / Jean-Brillant / Triquet / Marie-Victorin / Terrasse-Stuart

Cette proposition commence dans le quartier de St-Louis et se prolonge avec la chaussée désignée dans Sillery vers l'est jusqu'au Bois-De-Coulonge (voir annexes 2 et 4). Il existe un circuit déjà utilisé qui relie St-Louis et Sillery au sud du boulevard Laurier qui est plus calme que rouler sur le chemin St-Louis. Une partie est indiquée par la Ville de Québec avec des marquages au sol (vélo dessiné sur la chaussée aussi appelé Sharrows) et c'est assez sécuritaire. Cependant, si quatre intersections étaient bonifiées légèrement / sécurisées (voir annexe 4 pour une localisation de ces intersections), ce serait gagnant, peu d'efforts pour beaucoup d'impact sur la sécurité. Ce « vélo-boulevard » croise plusieurs parcs dans des cours d'école et des installations sportives : Saint-Yves (piscine, tennis, jeux, baseball), Parc Ross (tennis, jeux), Parc du Buisson (course, soccer), St-Michel et Centre communautaire Noël-Brulart (piscine, jeux, tennis).

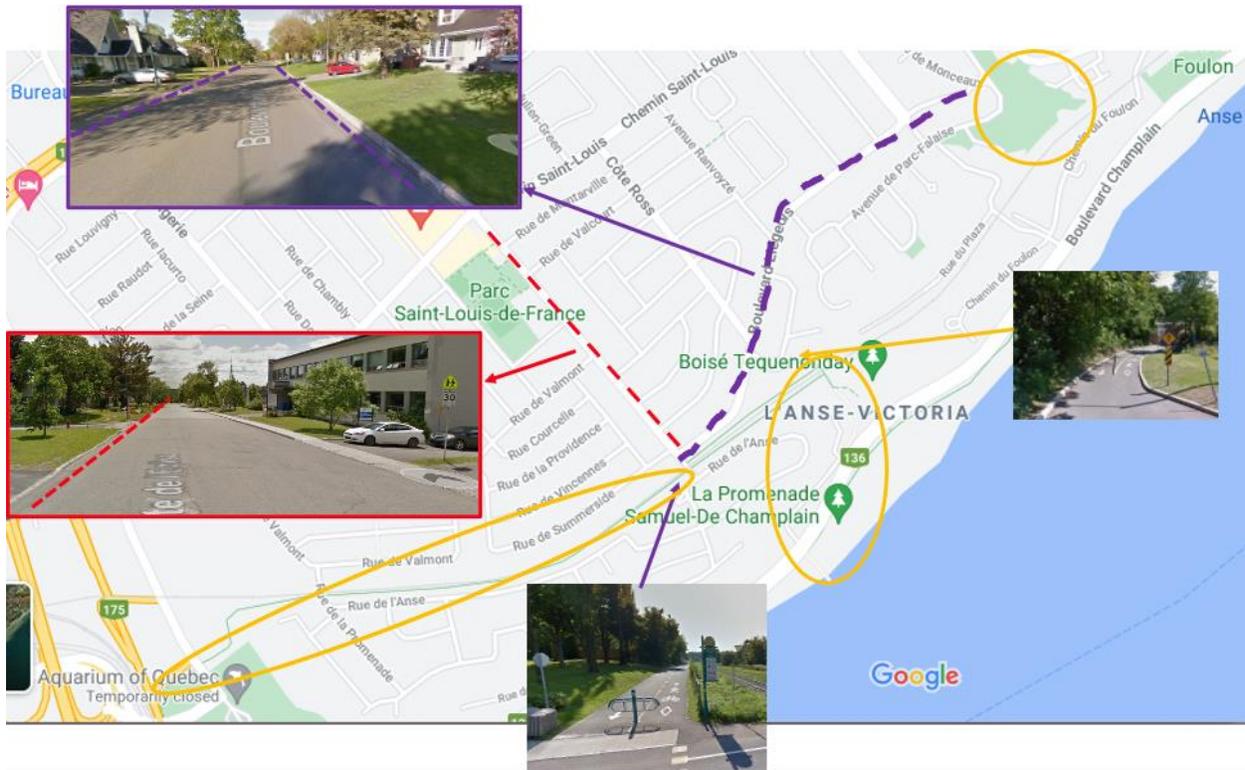
ANNEXE 2

Carte générale des propositions de corridors actifs (lignes vertes) à l'intérieur du territoire du CQSL (contour rouge).



ANNEXE 3

Carte présentant un exemple des connections créées par un corridor actif (pointillé mauve et rouge) dans le quartier St-Louis entre différents pistes existantes, attrails et parcs (en jaune)



ANNEXE 4

Vélo Boulevard St-Louis-Sillery avec les intersections à sécuriser

